RENNES, le 3 septembre 2018

Chère Camarade, cher Camarade,

Nous t'informons que, conformément au calendrier de formation du Comité Régional Bretagne CGT, nous ouvrons à la candidature le stage "***La formation professionnelle et l'action revendicative***".

Il s'agit de permettre aux militants :

- d'acquérir des méthodes et outils mobilisables pour être force de proposition dans les commissions formation,
- de développer les revendications concernant la formation continue, la validation des acquis de l'expérience (VAE), la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans leur entreprise,
- d'informer les salariés sur leurs droits à la formation professionnelle.

Ce stage aura lieu

du lundi 5 au vendredi 9 novembre 2018
à BRASPARTS (29)

NB : le contenu de ce stage intègre les modifications introduites par la réforme d'aout 2018

Tu trouveras ci-joint le dossier de candidature que tu peux transmettre aux camarades susceptibles d'être également intéressés par cette formation.

Reçois, chère Camarade, cher Camarade, nos fraternelles salutations.

Florence HERE
Responsable à la formation syndicale
au Comité Régional CGT Bretagne

Catherine BIGOT
Animatrice Collectif emploi/formation
au Comité Régional C.G.T. Bretagne

"LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'ACTION REVENDICATIVE"
du 5 au 9 novembre 2018

Tu trouveras ci-joint un dossier de candidature à une formation proposée par le Comité régional CGT Bretagne.

Ce dossier comprend :

1 – Le descriptif du stage

Il donne des indications sur le stage proposé. Vérifie qu'il correspond à ton profil (Public concerné et pré-requis indispensables).

2 – Le contenu de la session

A lire attentivement.

3 – Le modèle de demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Selon le statut de ton entreprise (secteur privé, fonction publique territoriale, hospitalière ou d'Etat) une demande est à adresser à ton employeur (documents n° 1 à 6 joints).

Important : l'information à l'employeur doit être faite au moins 30 jours avant le début du stage, soit avant le 5 octobre 2018.

4 – L'acte de candidature

Pour être valide, l'acte de candidature doit être visé et transmis par ton union départementale. Les 12 places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée de l'acte de candidature au Comité Régional CGT Bretagne. Le délai de validation par l'UD concernée est à prendre en compte.
Un accusé de réception te sera adressé. Tu recevras une convocation avec tous les renseignements utiles 3 à 4 semaines avant le début du stage.

STAGE "FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACTION REVENDICATIVE"
Descriptif du stage

A quelle problématique répond cette formation ?

Face aux enjeux décisifs de la formation professionnelle continue, la Cgt a décidé d'outiller ses militants. Elle vise plusieurs objectifs :

- répondre aux besoins,
- faire appliquer les droits des salariés,
- créer de nouveaux droits en lien avec la démarche de la CGT,
- faire vivre la démarche syndicale.

Le but de cette formation

Il s'agit de permettre aux militants, au regard des enjeux liés à la formation professionnelle, d'acquérir une méthode mobilisable pour l'activité revendicative dans le cadre de leurs mandats.

Public visé

Les militants intervenant au nom de la C.G.T. sur les problématiques de formation dans les entreprises (comités d'entreprise, comités centraux d'entreprise, commissions formation, délégués du personnel)….

Le nombre de places est fixé à 12 stagiaires.

Objectifs du stage

A l'issue de cette action de formation, les participants seront capables de préparer et construire avec les salariés, dans une démarche C.G.T. de conquête de nouveaux droits, des propositions alternatives dans le cadre des consultations du comité d'entreprise sur :

- l'évolution de l'emploi,
- le plan de développement des compétences (ex « plan de formation »),
- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Contenu

- Préparer la consultation sur le plan de développement des compétences (ex « plan de formation »),,
- Les moyens d'accès à la formation continue,
- L'environnement de la formation continue,
- Les leviers de la revendication,
- Elaborer les revendications et construire le plan d'action du syndicat.

Choix pédagogiques retenus

Comme pour les autres formations de la CGT, il s'agira de partir de l'expérience des stagiaires pour leur permettre, avec les apports nécessaires, de construire leurs propres connaissances. C'est le sens des différents exercices pédagogiques proposés pour la progression des connaissances de chaque stagiaire, au service de leur activité.

Cette formation nécessite que les stagiaires effectuent, avant l'entrée en stage, une recherche qui sera utilisée dès le premier jour. Il s'agit d'un questionnaire adressé aux stagiaires au moment de leur convocation et qu'ils devront renvoyer au moins 15 jours avant le début de la formation.

Durée

Le déroulé est prévu sur 5 jours.

FICHE STAGIAIRE - QUESTIONNAIRE PREALABLE
Stage "La formation professionnelle et l'action revendicative"
du 5 au 9 novembre 2018

Renseigner ce questionnaire fait partie de la formation. Le contenu des réponses est indispensable aux recherches prévues lors du stage. Il est conseillé d'associer à ta réflexion les camarades du syndicat, lors d'une réunion de bureau ou de préparation d'un comité d'entreprise ou de délégués du personnel, par exemple.

1) Quelles sont tes motivations pour participer à ce stage ?	
2) Quelle est la convention collective nationale appliquée dans ton entreprise ?	
3) Quelle est la référence de l'accord de branche concernant la formation professionnelle ?	
4) Quelles sont les principales questions qui se posent dans ton entreprise en matière de :	
• **formation ?**	
• **emploi ?**	
• **qualification ?**	
• **rémunération ?**	
• **conditions de travail ?**	
• **autres ?**	
5) **Y a-t-il dans ton entreprise des salariés menacés dans leur poste de travail ou emploi à court ou moyen terme ? (si oui, quelles catégories ?)**	
6) Quels liens fais-tu entre les problématiques de ton entreprise en matière d'emploi et le contexte local, de la branche, de la région voire national et international ?	

Salarié stagiaire. (Sauf CE, CHS-CT, Conseillers prud'hommes).

Votre demande de congé de formation économique, sociale et syndicale est à adresser, à votre employeur, dès que vous êtes d'accord et à minima 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.
Le congé de formation économique, sociale et syndicale, est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis de comité d'entreprise, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. ***Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours qui suivent le dépôt de la demande.*** *En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.*

OOO

Nom et prénom du salarié
Adresse
Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de l'entreprise ou de l'établissement …….
Adresse
Code Postal et Ville

A....., le …. /…. /….

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.2145-5 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du [date de début de la formation] ……. au [date de fin de la formation] ……, en vue de participer à une formation économique, sociale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » [ou l'institut de ……] qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que conformément à l'article L 2145-6 du code du travail modifié par l'ordonnance N°2017-1386 du 22 Septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]

Salarié animateur ou intervenant. (Sauf CE, CHS-CT, Conseillers prud'hommes).

Votre demande de congé de formation économique, sociale et syndicale est à adresser, à votre employeur, dès que vous êtes d'accord et à minima 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.
Le congé de formation économique, sociale et syndicale, est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis de comité d'entreprise, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. ***Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours qui suivent le dépôt de la demande.*** *En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.*

OOO

Nom et prénom du salarié
Adresse
Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de l'entreprise ou de l'établissement …….
Adresse
Code Postal et Ville

A....., le …. /…. /….

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.2145-5 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du [date de début de la formation] ……. au [date de fin de la formation] …… , en vue d'encadrer [ou d'intervenir] dans une formation économique, sociale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » [ou l'institut de ……] qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que conformément à l'article L 2145-6 du code du travail modifié par l'ordonnance N°2017-1386 du 22 Septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]

Stage "FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACTION REVENDICATIVE"

du 5 au 9 novembre 2018

Acte de candidature

A retourner au Comité Régional CGT Bretagne
31, bd du Portugal – CS 90837 - 35208 RENNES cedex 2
Courriel : cgt.bretagne@wanadoo.fr Télécopie : 02 99 65 24 98

APRES VISA DE L'UNION DEPARTEMENTALE

Nom : ..... Prénom : .....

Femme ☐ - Homme ☐ Date de naissance : ..... Lieu : .....

Adresse **personnelle** : .....

.....

Code : .....Ville : .....

Téléphone où on peut te joindre : Domicile : ..... Mobile : .....

Courriel : .....@.....

Entreprise : .....

Profession : ..... Syndicat : .....

UD : ..... UL : ..... Fédération : .....

Responsabilités syndicales : DS ☐ DP ☐ CE ☐ CHSCT ☐

Autres responsabilités syndicales :.....

Formation syndicale générale suivie : Niveau 1 (obligatoire) ☐ Niveau 2 ☐ Niveau 3 ☐

Le candidat :	Visa de l'union départementale CGT:
A ..... Le ..... Je déclare avoir suivi le stage niveau 1 Signature :	A ..... Le ..... Signature et cachet

Dans l'hypothèse ou ma candidature sera retenue, je souhaite qu'une chambre me soit réservée au centre: **OUI ☐ NON ☐**	**Date de réception au CR CGT Bretagne :**